

Conditions Générales de Vente et de Fourniture

1. Domaine d'application

Ces Conditions Générales de Vente et de Fourniture complètent l'accord de fourniture individuel et réglementent les activités commerciales entre vous et nous.

2. Conclusion du contrat

Nous signons l'accord de fourniture individuel par écrit, sous la forme d'une confirmation écrite (confirmation de commande) de votre commande verbale ou écrite. La confirmation écrite peut revêtir la forme d'une lettre ou d'une télécopie ou par courrier électronique. L'accord fait foi pour l'étendue et l'exécution de la fourniture.

3. Documents techniques

Les documents techniques, plans, descriptifs, illustrations et autres n'ont qu'une valeur approximative, si nous ne les avons pas expressément déclarés comme ayant un caractère d'obligation ; nous nous réservons le droit d'y apporter des modifications. Vous ne devez utiliser les documents techniques que pour l'utilisation et l'entretien du produit, et non pour fabriquer le produit ou des composants de celui-ci. Par ailleurs, vous devez les traiter de façon confidentielle et vous ne devez notamment ni les reproduire ni les rendre accessibles, de quelque manière que ce soit, à des tiers non autorisés.

4. Prescriptions et conditions d'encadrement sur le site d'utilisation

Ayant de signer le contrat, vous devez attirer notre attention sur les prescriptions légales, officielles et autres, de même que sur les conditions d'encadrement qui devront être observées et respectées sur le site sur lequel notre produit sera utilisé.

5. Prix

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF) ou en euros (€). La taxe sur la valeur ajoutée, les autres taxes, débours et droits, de même que les frais d'emballage, de transport, de dédouanement, de montage, d'installation, de mise en service et de réception ne sont pas compris. Nous pouvons à tout moment modifier les tarifs imprimés et les catalogues. Les prix accordés lors de la date de commande sont ceux appliqués aux clients.

6. Conditions de paiement

Les conditions de paiement font l'objet d'un accord entre nous au moment de la signature de l'accord concret. Nous pouvons assurer des livraisons partielles ; celles-ci doivent être payées à concurrence de la quantité livrée. Vous devez respecter les délais de paiement même si la livraison, le montage, l'installation, la mise en service ou la réception sont retardés pour des raisons qui ne nous sont pas imputables. Vous ne devez pas procéder à des déductions ni suspendre les paiements sous prétexte de contestations ou de réclamations non acceptées. Si les versements ne sont pas réalisés conformément au contrat, nous nous réservons le droit de nous en tenir au contrat ou de le résilier et, dans les deux cas, d'exiger des dommages et intérêts. En cas de retard de paiement, nous facturons sans aucun avis préalable des intérêts moratoires de 5 %.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison font l'objet d'un accord entre nous au moment de la signature de l'accord concret. Nous conviendrons des délais de livraison dans la confirmation de commande effective. Nous disposons de la prérogative d'une prolongation appropriée des délais de livraison si un cas de force majeure ou d'autres circonstances qui ne nous sont pas imputables devaient retarder la livraison à la date prévue. Nous sommes en droit de refuser de livrer si vous êtes en retard de paiement sur des livraisons antérieures. Un retard de livraison ne vous donne pas le droit de demander une indemnisation ou d'appliquer une pénalité conventionnelle. Si la livraison est retardée ou impossible pour des raisons qui ne nous sont pas imputables, nous entreposerons la marchandise à vos frais et périls. Transport et assurance le transport s'effectue pour votre compte et à vos risques et périls. Nous choisissons cependant le mode d'expédition le mieux approprié. Les réclamations doivent être adressées directement au transporteur. Il vous incombe de contracter les assurances transport et autres. Si vous le souhaitez, nous pouvons cependant contracter à vos frais les assurances nécessaires.

8. Transfert des profits et des risques

Le transfert des profits et des risques s'effectue au moment où la livraison quitte notre domicile ou au moment où la marchandise est remise en entrepôt à la suite d'un retard de livraison ou d'une non-livraison.

9. Réserve de propriété

La marchandise livrée ou entreposée reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. Nous serons habilités par vos soins, au moment de la conclusion du contrat, à procéder à l'inscription sur le registre du pacte de réserve de propriété conformément à l'art. 715 du ZGB (code civil suisse). Tant que le pacte de réserve de propriété est valable, il vous est impossible de disposer de la marchandise. Il est surtout interdit de la vendre, de la louer ou de la mettre en gage.

10. Contrôle

Vous devez contrôler le produit livré dans les dix (10) jours au maximum et signaler les défauts sans délai par écrit en joignant le bulletin de livraison. Si vous ne le faites pas, le produit est considéré comme accepté.

11. Garantie

Si le produit est utilisé conformément aux dispositions (selon manuel d'utilisation), nous accordons une garantie pour absence de défauts et fonctionnement sans anomalie du produit livré, pour une durée de deux (2) ans à compter de la réception. Nous éliminons gratuitement les défauts qui se manifestent pendant la période de garantie, dans la mesure où vous nous en faites part dans les délais et en bonne et due forme, et dans la mesure où ces défauts ne vous sont pas imputables ; nous procédons alors à la réparation ou au remplacement de la pièce endommagée à notre discrétion. Le choix de l'entreprise de transport pour les livraisons et les retours des pièces détériorées revient au fabricant. Les dommages qui sont dus à une usure normale, à une négligence, au non-respect du mode d'emploi, à un emploi abusif ou à toute autre cause ne pouvant nous être imputée sont exclus de la garantie et responsabilité. Vous êtes responsable quant au bon emploi et au fonctionnement correct du produit et de ses accessoires. Vous devrez les utiliser sous votre responsabilité et contrôler, dans votre propre intérêt, les résultats obtenus. Nous déclinons toute responsabilité quant aux dommages directs ou indirects pouvant survenir suite à des vices. Nous effectuons généralement les réparations hors garantie chez nous. Exceptionnellement, si cela n'était pas possible ou non souhaité, nous pouvons les effectuer chez vous, sur le site d'exploitation. Pour les réparations effectuées chez nous, veuillez nous retourner le produit à vos frais. Pour les réparations réalisées à votre domicile, nous facturons les frais de déplacement, d'attente et toutes autres dépenses encourues.

12. Responsabilité de l'acheteur

Pour assurer des prestations de montage, garantie et service sans heurts (par nous ou par des tiers), vous devez veiller à ce que les appareils soient mis à l'arrêt et que le personnel et l'infrastructure nécessaires soient mis à disposition.

13. Autres dispositions générales

Les autres dispositions, les vôtres par exemple, ne sont valables que dans la mesure où nous les avons acceptées par écrit.

14. Lieu de l'exécution, droit applicable et for juridique

Le lieu de l'exécution est notre siège commercial (domicile) à Untere Zollgasse 136, CH-3063 Ittigen. Les rapports contractuels sont soumis au droit suisse. Nous réglons les éventuels différends à l'amiable, dans la mesure du possible. Si un accord amiable n'est pas possible, ce sont les tribunaux ordinaires qui tranchent. **Le for juridique est Ittigen/BE.**

Ittigen, juin 2010